

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RÉSIDUS URBAINS

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 28 JUIN 2019

---

---

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le dix-sept juin deux mille dix neuf par suite de l'absence de quorum.

## SEANCE DU 17 JUIN 2019

### Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE  
SEINE**

**Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT**

**CU GRAND PARIS SEINE ET OISE**

**Jean-Luc GRIS, PRESIDENT  
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE  
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE  
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE  
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE  
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE  
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE  
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT**

### Assistaient à la séance

**Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général  
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante du pôle secrétariat des syndicats intercommunaux  
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage  
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur**

<b>Communauté Urbaine</b>	<b>:</b>	<b>1 (10 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	<b>:</b>	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	<b>:</b>	<b>16</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	<b>:</b>	<b>14</b>

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à dix heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GRIS, Président du Syndicat Intercommunal.

## SEANCE DU 28 JUIN 2019

### Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

**Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE**

**CU GRAND PARIS SEINE ET OISE**

**Jean-Luc GRIS, PRESIDENT  
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE  
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE  
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE  
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE**

### Absents excusés

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

**Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE  
Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE  
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE  
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT  
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT**

**CU GRAND PARIS SEINE ET OISE**

**Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE  
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE  
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE  
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE  
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE  
Lucas CHARMELE, DELEGUE TITULAIRE  
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE  
Fatiha EL MASAUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT  
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT  
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT  
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT**

### Assistaient à la séance

**Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques  
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général  
Madame Adolphine KOYAWOZA, Apprentie au secrétariat général**

<b>Communauté Urbaine</b>	<b>:</b>	<b>1 (10 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	<b>:</b>	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	<b>:</b>	<b>PAS NECESSAIRE</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	<b>:</b>	<b>6</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	<b>:</b>	<b>5 pour le compte administratif 6 pour les autres délibérations</b>

# **RÉUNION DU 28 JUIN 2019**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10 heures.

Madame Franziska JADIN, représentant la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Approbation des procès-verbaux des comités du 25 février 2019 et du 1er avril 2019
- Election des membres du bureau redésignés par le Conseil communautaire de la CA SGBS
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Rapport annuel 2018 du délégataire
- Rapport sur la qualité et le prix du service de traitement des déchets

## **FINANCES**

- Compte de gestion 2018
- Compte administratif 2018
- Affectation des résultats comptables de l'exercice 2018
- Définition du mode de facturation des coûts de la déchetterie AZALYS aux collectivités membres du SIDRU

## **CONTRATS / CONVENTIONS**

- Convention avec ECODDS pour la gestion des déchets diffus spécifiques ménagers

## **QUESTIONS DIVERSES**

<b>APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMITES DU 25 FEVRIER 2019 ET DU 1ER AVRIL 2019</b>
---

**Le Président** demande aux élus s'ils ont des observations concernant ces deux procès-verbaux.

**Un élu** demande pourquoi il ne figure pas sur la liste des titulaires, ni sur la deuxième feuille à signer.

**Le Président** pense c'est une erreur de frappe car sur la liste de présence l'élu est titulaire.

Suite à des explications **le Président** déclare ce point réglé.

Sans autre observation, le comité syndical approuve à l'unanimité les procès-verbaux des comités du 25 février 2019 et du 1er avril 2019.

## ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU REDESIGNES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CA SGBS

**Le Président** présente la délibération et propose aux élus, s'ils en sont d'accord, de réélire les représentants déjà désignés puisqu'il s'agit simplement d'une question administrative entre la Préfecture et la Communauté d'Agglomération.

Aucune remarque n'étant formulée à ce sujet, le Président met la délibération au vote.

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'élection des membres du bureau redésignés par le Conseil communautaire de la CA SGBS.

## COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président rend compte des actes pris dans le cadre de sa délégation.

Le comité syndical prend acte des décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation.

## RAPPORT ANNUEL 2018 DU DELEGATAIRE

**Le Président** précise, qu'en l'absence du délégataire, Madame Milleville va présenter ce rapport annuel qui est la synthèse de l'activité 2018 de l'usine AZALYS.

**Madame MILLEVILLE** annonce qu'elle va faire une présentation synthétique du rapport annuel qui compte une centaine de pages et de nombreuses annexes car le délégataire a des obligations de comptes rendus par rapport, notamment, au suivi très précis des analyses de la composition des fumées. Elle mentionne que ce rapport a été analysé par NALDEO pour la partie technique et par Madame LEGROS pour la partie financière et que des réunions et échanges ont eu lieu pour avoir un rapport qui retrace précisément l'année 2018.

Elle annonce les différentes parties abordées dans l'exposé qui seront :

- les tonnages réception et traitement des déchets,
- les résultats environnementaux,
- les chiffres de la valorisation énergétique,
- le ravalement des façades de l'usine puisqu'il s'agit de l'un des gros chantiers qui a été réalisé en 2018 par le délégataire.
- un point spécifique sur l'incident du TGBT.

Sur le premier point, réception et traitement des déchets, elle précise que ce sont les chiffres sur l'année complète 2018 même si le contrat de DSP a été signé le 15 décembre 2018. Elle signale une stabilisation des réceptions depuis l'augmentation de capacité à 125 000 tonnes en 2015, une augmentation significative des apports du SIVaTRU depuis l'accord passé en 2015 et l'apport de Suez qui reste stable depuis plusieurs années. Un graphe est présenté avec la répartition entre les ordures ménagères et les déchets industriels banals. Elle souligne la bonne répartition des ordures ménagères par rapport aux déchets industriels banals et que l'installation est principalement faite pour pouvoir traiter les ordures ménagères au niveau de la capacité des fours notamment. En 2018, il y a eu 129 101 tonnes réceptionnées, 3 808 tonnes qui ont été évacuées lors notamment des arrêts techniques et donc 125 293 tonnes traitées.

Concernant le bilan de fonctionnement du groupe turbo alternateur qui permet de produire l'électricité, elle signale que le chiffre est de plus de 7 000 heures de fractionnement. En énergie produite, elle mentionne qu'il y a une grosse part de l'électricité qui est auto-consommée et qu'ensuite l'énergie supplémentaire est vendue ; il

s'agit donc d'une usine qui, par ces chiffres, montre un bon taux de valorisation énergétique.

Pour les résultats environnementaux, elle signale que le suivi est en temps réel car l'exploitant a obligation d'enregistrer toutes les données environnementales en termes d'émission de fumée et ne doit pas dépasser certains seuils par rapport aux dioxines, au furane, et autres composés. Aujourd'hui, sur les deux lignes, il y a vraiment une conformité aux normes qui sont très bien respectées. Elle fait remarquer que tous les résultats sont transmis de manière régulière à la DRIEE qui fait aussi réaliser par des laboratoires indépendants des contrôles réguliers et inopinés sur l'usine pour vérifier le respect de ces valeurs.

Elle signale qu'il y a eu l'année dernière un incident significatif sur le TGBT puisqu'il y a eu un incendie qui a été heureusement maîtrisé, mais qui a créé le principal arrêt technique de l'an dernier avec une obligation, pour l'exploitant, de détourner les ordures ménagères sur d'autres sites pour réparer et remettre en fonctionnement le TGBT. Elle fait observer que l'usine a été complètement ravalée extérieurement ce qui a été un gros chantier pour l'exploitant. En effet, elle explique que l'usine a plus de vingt ans et même si au quotidien, de manière régulière, les installations en tant que telles sont entretenues par l'exploitant, pour autant les façades n'avaient jamais été refaites et ont donc fait l'objet d'une reprise complète en 2018 pour avoir désormais une usine qui paraît neuve.

**Le Président** fait remarquer que l'aspect extérieur de l'usine reflète la maîtrise interne du niveau de technologie et que toute la partie environnement et normes sont des éléments parfaitement maîtrisés. Il souligne que ce n'est pas une usine neuve mais que son niveau de technologie et sa maîtrise permet d'envisager sereinement l'avenir et notamment de contribuer à la transition énergétique sur la partie valorisation d'électricité par exemple.

**Madame MILLEVILLE** continue l'exposé en montrant quelques photos de l'incendie qui a eu lieu. Elle fait observer, qu'à la suite de cet incident, des actions ont été prises par l'exploitant puisque, par rapport aux assurances notamment, il lui a été demandé de mettre en place des mesures supplémentaires pour prévenir ce genre d'incident. Cela fera l'objet en 2019 de travaux pour renforcer la sécurité incendie sur l'usine.

**Le Président** souhaite revenir sur l'incident qui a eu lieu en juillet 2018 et précise qu'il n'y a pas eu réellement de départ de feu. En effet, il explique que, lorsque l'alerte a été donnée, les pompiers se sont immédiatement déplacés et n'ont eu qu'à faire de la sécurité au sens institutionnel. Il s'agit de sécurité en termes d'accès et de présence sur le site. Il rappelle que c'est une partie d'armoire électrique qui s'est consumée et que la cause n'a pas été forcément identifiée. Cependant, il a été constaté qu'il s'agissait vraiment d'un accident, et il ajoute que l'installation au niveau de ces armoires électriques étant bien faite, ce qui a empêché toute propagation du feu. Il précise que quinze jours après une partie de l'usine était opérationnelle et que la situation est redevenue normale en trois semaines.

**Le Président** s'enquiert de questions éventuelles.

En l'absence de question, le Président soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le rapport annuel 2018 du délégataire.

## **RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE TRAITEMENT DES DECHETS**

**Le Président** propose que Madame MILLEVILLE présente ce rapport.

**Madame MILLEVILLE** signale qu'il est essentiellement basé sur le rapport annuel du délégataire puisque l'essentiel de l'activité du SIDRU est l'incinération des déchets, mais qu'il y a également toutes les activités annexes c'est-à-dire le traitement des

encombrants et des déchets végétaux, ainsi que le tri des déchets ménagers recyclables qui est fait au centre de Triel- sur-Seine.

Elle rappelle que, pour les encombrants, le SIDRU a un marché avec la société PAPREC pour leur traitement et que, pour les déchets végétaux, ils sont transformés en compost par les sociétés SEPUR et Vert Compost.

**Le Président**, pour la partie coût, précise que les 116,50 € s'appliquaient en 2018 mais que le comité syndical a voté un montant d'un peu plus de 103 € pour 2019.

En l'absence d'observation, le Président met la délibération au vote.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le rapport sur la qualité et le prix du service de traitement des déchets.

### **COMPTE DE GESTION 2018**

**Le Président** présente la délibération.

Sans observation, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**Le Président** présente le rapport et précise que les deux faits marquants de l'année 2018 sont la négociation de la délégation de service public qui a permis d'être à des niveaux meilleurs qu'antérieurement et l'acquisition par le SIDRU de l'usine.

Il fait remarquer que si les dépenses sont stables, il y a une baisse des subventions ainsi qu'une baisse sur les recettes des filières.

**Le Président** cède la parole à Madame JADIN, doyenne de l'assemblée pour présenter la synthèse du compte administratif et quitte la salle.

**Madame JADIN** présente la synthèse du compte administratif et s'enquiert d'éventuellement questions.

En l'absence d'observation, elle propose aux membres du comité d'approuver la délibération.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2018.

Le Président reprend la présidence.

### **AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2018**

**Le Président** présente le rapport.

Sans observation, le comité syndical vote à l'unanimité l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2018.

### **DEFINITION DU MODE DE FACTURATION DES COÛTS DE LA DECHETTERIE AZALYS AUX COLLECTIVITES MEMBRES DU SIDRU**

**Le Président** présente le rapport.

Concernant le mode de facturation des coûts de la déchetterie, **Monsieur MOLINA** demande si un chiffrage a été fait afin de s'équiper d'un pont bascule.

**Le Président** répond, pour mémoire, par la négative mais que le syndicat pourrait se renseigner et apporter des éléments de réponse lors du prochain comité.

**Monsieur MOLINA** fait observer que le nombre de visites n'est pas représentatif et qu'il y a une grande différence entre le particulier qui vient juste déposer un sac et un artisan ou autre professionnel qui vient évacuer ses gravats.

**Le Président** répond qu'il n'est pas convaincu que le poids soit le seul élément pertinent dans le sens où il peut y avoir du volume également. Il pense que, même si c'est un peu compliqué, il est possible d'en discuter dans une autre séance. Il explique qu'aujourd'hui c'est le moyen le plus simple qui a été trouvé car il n'est pas discutable, cependant le SIDRU est bien conscient que ce n'est pas le meilleur système.

**Madame MILLEVILLE** intervient et précise que l'utilisation du pont bascule n'est pas un mode de facturation pertinent. Elle explique que si une personne arrive avec une camionnette et différentes catégories de déchets, il faudrait pouvoir peser chacune de ces catégories, ce qui représente un travail monstrueux.

**Monsieur MOLINA** est tout à fait conscient que la solution parfaite n'existe pas, mais demande quelle est la solution la moins injuste.

**Madame MILLEVILLE** ajoute que cela serait ingérable au vu des files d'attente généralement constatées devant les déchetteries. Elle pense impossible de demander à chaque personne de tout déverser et ensuite de comptabiliser flux par flux.

**Monsieur MOLINA** demande comment cela se passe entre le particulier et l'artisan.

**Madame MILLEVILLE** explique que le particulier est limité en volume, mais ne paie rien. L'artisan est aussi limité en volume, mais aujourd'hui il paye directement à Suez et elle pense qu'il a également un forfait. Après renseignements auprès du SUEZ, il apparaît que les professionnels sont facturés en direct au poids et selon une grille tarifaire par type de déchet.

Sans autre question, le comité syndical vote à l'unanimité (une abstention), la définition du mode de facturation des coûts de la déchetterie AZALYS aux collectivités membres du SIDRU.

## **CONVENTION AVEC ECO-DDS POUR LA GESTION DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES MENAGERS**

**Le Président** présente la délibération.

Il signale que la nouvelle convention proposée est moins favorable au SIDRU mais ajoute qu'actuellement la situation est un peu compliquée. En effet, il explique qu'il y a un seul organisme agréé pour la récupération et l'élimination des déchets spécifiques ménagers, c'est-à-dire que, s'il n'y avait pas de convention avec cet éco organisme, il faudrait que le SIDRU récupère lui-même tous les pots de peinture, ou autre matériel de ce genre, les stocke et surtout trouve un exutoire. Il fait observer que, de façon collégiale, cette adhésion pour une période de quatre ans est la meilleure solution aujourd'hui.

Sans remarque particulière, le comité syndical vote à l'unanimité la convention avec ECO-DDS pour la gestion des déchets diffus spécifiques ménagers.

## QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur MOLINA** mentionne qu'à la dernière réunion du SIVaTRU, il a été dit qu'il s'agissait du dernier budget suite à la fusion avec le SIDRU. Il fait part de son étonnement d'avoir entendu cette nouvelle car il n'a pas souvenir qu'au SIDRU il ait été question d'une telle opportunité.

**Le Président** répond que ce sujet a déjà été abordé en comité syndical et qu'il s'inscrit dans la perspective de la re-création du syndicat SIVaTRU qui a été faite il y a deux ans et demi et pour une durée qui allait jusqu'en novembre 2019. Il signale qu'il y a différentes alternatives qui sont étudiées. Il mentionne (au conditionnel car aujourd'hui rien n'est acté pour dire avec assurance que cela se passera ainsi), que ce syndicat serait dissout, et évoque les discussions en cours avec le syndicat de façon à pouvoir envisager une solution qui sera administrative et politique car il ne s'agit pas d'une solution sur l'outil en tant que tel ; en effet, l'avenir de l'usine CYRENE n'est pas évoqué dans ces discussions. Il explique qu'il y a deux syndicats aujourd'hui, le SIDRU et le SIVaTRU, que l'un emmène des déchets en termes de recyclage alors que l'autre apporte des tonnages à incinérer et que cela entraîne une étroite imbrication de ces deux structures « politiques » depuis 2011/2012. Il précise que l'idée est de trouver une structure qui va permettre de gérer administrativement ces deux entités de la même façon mais en optimisant et en évitant des flux financiers que les deux syndicats s'envoient mutuellement. Il pense que ce sont des situations qu'il doit être possible d'éliminer de façon à simplifier les choses.

**Monsieur MOLINA** se souvient très bien de l'évocation de cette possibilité car tous sont conscients que ces deux syndicats sont complémentaires, à part l'inquiétude au niveau de la dette SIDRU, mais il mentionne que cela n'a jamais été aussi affirmatif que ce qu'il a entendu au SIVaTRU.

**Le Président** annonce que des réunions sont prévues prochainement avec Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye et que des discussions entre les services sont organisées en ce moment. Il précise qu'il s'agit d'une volonté d'un des adhérents du SIVaTRU qui souhaite faire les choses différemment. Il fait remarquer qu'il ne peut pas apporter d'autres éléments car les discussions sont faites de façon technique. Il ajoute que le SIDRU n'est pas forcément acteur majeur dans ce dossier, car c'est le SIVaTRU qui décide de ce qu'il fait, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération et la Communauté Urbaine. Il ajoute qu'il souhaiterait que ce partenariat soit un peu plus fort. Il annonce que les choses vont se décanter prochainement. Il fait remarquer qu'il n'a pas assez d'éléments actuellement que, de plus, il ne souhaite pas alimenter toutes ces discussions durant lesquelles chacun à sa propre idée sur le sujet alors que rien n'est acté. Il observe que ce sont des discussions assez difficiles et il ne souhaite pas apporter de commentaires aujourd'hui en séance. Il conclut en signalant qu'il n'a aucun élément précis de la part du Sous-Préfet et que toutes ces opérations ont été gérées dans le cadre de l'étude de cohésion territoriale sur la partie gestion des déchets qui est menée entre la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine, et la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

**Monsieur MOLINA** peut le comprendre mais il répète qu'il a été très étonné devant la façon très affirmative avec laquelle cela a été dit et il souhaitait simplement un éclaircissement à ce sujet.

Le Président le comprend et c'était également une occasion pour lui d'évoquer ce qu'il sait. Il mentionne qu'il n'y a rien de caché car actuellement il n'y a rien d'acté officiellement ; il est plus question d'un contexte dans le cadre de l'étude territoriale et pour laquelle un travail est fait, sans plus. Il ajoute qu'il ne sait pas sur quoi s'appuient les personnes qui parlent de la façon dont cela va fonctionner. Il trouve que la question était importante et qu'il était bien d'évoquer ce sujet. Il espère qu'au prochain Comité syndical, fin septembre, de nouveaux éléments seront connus pour anticiper la façon de

travailler. Il termine en signalant qu'à ce stade, c'est le sous-préfet qui doit décider de la dissolution, ce qui aura lieu ou pas, avec les services des deux communautés en premier lieu et ensuite avec le SIVaTRU et le SIDRU qui sont impliqués et il espère qu'il en résultera des impacts positifs.

Sans autres questions, la séance est levée à 11 heures.